



N° 2024-235 /DCE/DGCE/DGACE/SA

## AVIS

Le Délégué général au Contrôle et à l'Éthique dans l'Enseignement supérieur (DGCE) porte à la connaissance du public ce qui suit :

La liste définitive des candidats inscrits au Fichier national des Aspirants à l'Enseignement supérieur ayant été publiée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique le 19 avril 2024 à 24 h.

À défaut de délai spécifique, le délai de droit commun de deux mois dont disposent les candidats ayant préalablement introduit auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique un recours gracieux sur la liste provisoire, resté infructueux, expire le 20 juin 2024.

Passé ce délai, tout recours portant sur la liste définitive du FNAES campagne 2023 sera déclaré irrecevable pour cause de forclusion.

Fait à Cotonou, le

17 JUIN 2024

DÉLÉGATION  
AU CONTRÔLE ET À L'ÉTHIQUE  
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
Le Délégué général

**Épiphan SOHOÛÉNOU**  
Agréé des Facultés de Droit

Référence du document : AVI/A567V02/11- 6-2024	Date de création : 13 juin 2024
Modification : 14 juin 2024	Version : 02
Rédaction : SA	Vérification : DGACE
	Page 1 sur 1
	Approbation : DGCE